

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 octobre 2017

PLF POUR 2018 - (N° 235)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° II-296

présenté par

M. Fabien Roussel, M. Azerot, Mme Bello, M. Brotherson, M. Bruneel, Mme Buffet,
M. Chassaingne, M. Dharréville, M. Dufrière, Mme Faucillon, M. Jumel, M. Lecoq, M. Nilor,
M. Peu, M. Serville et M. Wulfranc

ARTICLE 29**ÉTAT B****Mission « Anciens combattants, mémoire et liens avec la nation »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Liens entre la Nation et son armée	0	20 000 000
Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant	20 000 000	0
Indemnisation des victimes des persécutions antisémites et des actes de barbarie pendant la seconde guerre mondiale	0	0
TOTAUX	20 000 000	20 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

C'est une promesse, écrite en toute lettre par le candidat devenu Président de la république. Dans un courrier du 25 avril 2017 il s'adressait aux associations d'anciens combattants et s'engageait : « Je suis favorable à l'attribution de la carte du combattant aux militaires déployés en Algérie entre le 3 juillet 1962 et le 1^{er} Juillet 1964 » (engagement n°3) .

C'est une vieille demande de ces associations, relayée tous les ans par de nombreux parlementaires de tous les groupe, à travers des propositions de Loi, y compris par l'actuel Ministre des comptes publics qui en avait déposé une le 26 Septembre 2012 (proposition de loi n°211 - présentée par M Gérard Darmanin). Il y a donc beaucoup d'espoir placé dans ce gouvernement sur ce sujet.

Pour financer cette mesure,un transfert de 20 000 000 euros est effectué de l'action n°1 « Journée défense et citoyenneté » du programme 167 « Lien entre la Nation et son armée » vers l'action n°1 « Administration de la dette viagère » du programme 169 « Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant ». Ce gage peut être financé par une baisse des prestations portées par l'action n°1 du programme.